

Extrait des délibérations

à la Commission permanente

N° CP-2025-5-2-3

Séance du lundi 30 juin 2025

SUBVENTIONS 2025 EN SOUTIEN À L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT

Présidence de : Mme DOLLINGER Isabelle

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BOHN Patricia, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DREXLER Sabine, ELMLINGER Carole, ERBS André, FREMONT Damien, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne

EXCUSES AVEC PROCURATION :

DA SILVA ADRIANO Valérie donne procuration à LEHMANN Marie-Paule
DEBES Vincent donne procuration à ZAEGEL Sébastien
DELATTRE Cécile donne procuration à MARAJO-GUTHMULLER Nathalie
DREYFUS Elisabeth donne procuration à SUBLON Yves
FUCHS Bruno donne procuration à JENN Fatima
GRAEF-ECKERT donne procuration à MEYER Philippe
HECTOR-BUTZ Isabelle donne procuration à BELTZUNG Maxime
HEINTZ Paul donne procuration à ERBS André
ISSELE Christelle donne procuration à DOLLINGER Isabelle
KALTENBACH Nathalie donne procuration à WOLFHUGEL Christiane
KLINKERT Brigitte donne procuration à DILIGENT Danielle
LORENTZ Michel donne procuration à KRIEGER Laurent
MATT Nicolas donne procuration à REYMANN Anne
MULLER Lucien donne procuration à MARTIN Monique
MULLER-BRONN Laurence donne procuration à JEANPERT Chantal
SENE Marc donne procuration à WOLF Etienne
SITZENSTHUL Charles donne procuration à GREIGERT Catherine
ZELLER Thomas donne procuration à SCHMIDIGER Pascale

EXCUSES :

BIERRY Frédéric, BIHL Pierre, BUFFA Jean-Claude, ESCHLIMANN Michèle, SCHULTZ Denis, STRAUMANN Eric

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 1111-4,
- VU le Code de l'Urbanisme, et notamment ses articles L 113-8 et suivants,
- VU le Code de l'Environnement, et notamment ses articles L 110-2 et suivants,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2021-6-0-4 du 1^{er} juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2025-2-2-1 du 14 mars 2025 relative au budget primitif 2025 aux Dynamiques économiques, touristique, agricole, à l'emploi et aux transitions énergétiques et climatiques,
- VU la délibération n° CP 2025-3-6-6 du 25 avril 2025 approuvant la convention financière entre la Collectivité européenne d'Alsace et l'association de l'Ecomusée d'Alsace sur l'attribution de subventions de fonctionnement 2025,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis des Commissions territoriales Nord Alsace – Haguenau – Wissembourg, Centre Alsace et de l'équité territoriale, Région de Colmar et Sud Alsace – Saint-Louis, Sundgau et Thur-Doller du 5 mai 2025, Eurométropole de Strasbourg et Agglomération de Mulhouse du 6 mai 2025, Ouest Alsace – Saverne – Molsheim du 13 mai 2025
- VU l'avis de la Commission Dynamiques économiques, touristique, agricole, emploi et transitions énergétiques et climatiques du 12 mai 2025,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

CONSIDERANT

L'amendement « Pour un service public de l'Education à l'Environnement » au rapport déposé le 23 juin 2025 par M. Florian KOBRYN.

L'amendement « Non à la baisse des subventions à l'éducation à l'environnement » au rapport déposé le 24 juin 2025 par Mme Ludivine QUINTALLET.

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Rejette à la majorité l'amendement « Pour un service public de l'Education à l'Environnement » au rapport déposé par M. Florian KOBRYN.

4 voix pour l'adoption de l'amendement : Florian KOBRYN, Ludivine QUINTALLET, Damien FREMONT et Fleur LARONZE

- Rejette à la majorité l'amendement « Non à la baisse des subventions à l'éducation à l'environnement » au rapport déposé par Mme Ludivine QUINTALLET.

4 voix pour l'adoption de l'amendement : Florian KOBRYN, Ludivine QUINTALLET, Damien FREMONT et Fleur LARONZE

- Attribue, au titre du soutien à l'éducation à l'environnement, aux bénéficiaires figurant dans les tableaux joints en annexe à la présente délibération des subventions de fonctionnement d'un montant total de 1 113 633 €,
- Précise que ces subventions pourront être versées selon les modalités suivantes :
 - subventions de fonctionnement pour les structures conventionnées : un 1^{er} acompte de 50 % sera versé après la signature de la présente convention, le solde sera versé, au vu de la production d'un décompte établi par le trésorier, l'expert-comptable ou le commissaire aux comptes et sur présentation d'un bilan provisoire d'activités qualitatif et quantitatif,
 - subventions de fonctionnement pour les structures non conventionnées : elles seront versées en une seule fois, au vu de la production d'un décompte établi par le trésorier, l'expert-comptable ou le commissaire aux comptes et sur présentation d'un bilan provisoire d'activités qualitatif et quantitatif,

Les crédits seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

Fonctionnement :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	Natures analytiques	Montant
P225	0005	P225E08	T14	(833) 65-65748-6318	1 035 693 €
P225	0005	P225E08	T14	(3241) 65-657358-76	23 940 €
P225	0005	P225E04	T11	(3241) 65-657358-76	54 000 €
Total					1 113 633 €

- Approuve les conventions financières correspondantes 2025 à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et l'ARIENA, la Maison de la Nature du Ried et de l'Alsace Centrale, la Maison de la Nature du Delta de la Sauer et d'Alsace du Nord, l'association Strasbourg Initiation Nature et Environnement, la Grange aux Paysages, la ferme éducative de l'Association Générale des Familles, l'Observatoire de la nature, la Maison de la nature du Vieux Canal, le Moulin Nature, la Clé des Champs, le Vivarium du Moulin, la Maison de la nature du Sundgau, la Petite Camargue alsacienne ainsi que Atouts Hautes Vosges, jointes en annexes à la présente délibération,
- Approuve l'avenant à la convention financière approuvée lors de la délibération n° CP 2025-3-6-6 du 25 avril 2025 entre la Collectivité européenne d'Alsace et l'association de l'Ecomusée d'Alsace sur l'attribution de subventions de fonctionnement 2025, joint en annexe à la présente délibération,
- Prend acte qu'en ce qui concerne la Maison de l'Eau et de la Rivière (SYCOPARC), la convention de partenariat est établie et portée par la Direction de l'Aménagement, Contractualisation et Ingénierie, et approuve dans le cadre du présent partenariat global, l'octroi de la subvention de la Collectivité au titre de l'aide à l'éducation à l'environnement,

- Prend acte qu'en ce qui concerne les associations Rhin-Meuse Migrateurs (anciennement Saumon-Rhin) et la Ligue pour la Protection des Oiseaux, la convention de partenariat étant établie et portée par la Direction de l'Environnement et de l'Agriculture dans le cadre des partenariats avec les structures naturalistes, l'octroi de la subvention de la Collectivité au titre de l'aide à l'éducation à l'environnement interviendra dans le cadre de ces partenariats globaux,
- Autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à signer les conventions et l'avenant précités.

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

4 abstentions

Damien FREMONT, Florian KOBRYN, Fleur LARONZE, Ludivine QUINTALLET

20 non-participations au vote

Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Présidente du SYCOPARC

Marie-Paule LEHMANN, Stéphanie KOCHERT et Jean-Claude BUFFA, membres du comité syndical au sein du SYCOPARC

Jean-Luc SCHILDKNECHT et Vincent HAGENBACH, Vice-Présidents de Mulhouse Alsace Agglomération

Marc MUNCK, Raphaël SCHELLENBERGER, Francis KLEITZ, Pierre VOGT et Marie-France VALLAT, membres du CA au sein de l'Association de l'Ecomusée d'Alsace

Fabienne ZELLER, membre du CA au sein du CINE Le Moulin Nature

Jean-Philippe VETTER, membre du CA au sein de Strasbourg Initiation Nature

Environnement

Emilie HELDERLE et Pierre BIHL, membres du bureau au sein de l'ARIENA

Stéphanie KOCHERT, membre du CA au sein du CINE Delta de la Sauer et d'Alsace du Nord - Munchhausen

Marc SENE, membre du CA au sein du CINE La Grange aux paysages

Chantal JEANPERT, membre du CA au sein de l'Association Maison de la Nature Bruche Piémont

Carole ELMLINGER, membre du CA au sein de l'Association Maison de la Nature du Vieux Canal

Eric STRAUMANN, membre du CA au sein de l'Observatoire de la Nature

Thomas ZELLER, membre du CA au sein de l'association Petite Camargue Alsacienne

Isabelle HECTOR-BUTZ, membre du CA au sein de l'Association maison de la nature du Sundgau et de la Maison de la Terre de Haute Alsace